

Affaires juridiques
CLR/n°12-277

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 2 juillet 2012

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Laurent Brunereau ; M. Claude-Pierre Chauveau ; M. Didier Chéramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Corentin Dubin ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Régine Charvet-Pello à M. Loïc Vaillant ;
M. Jérôme Casas à Mme Claude Ophèle ;
Mlle Lolita Hubert à Mme Florence Alazard ;
M. Christophe Wallet à M. Loïc Vaillant.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle ;
M. Bernard Deman à M. Loïc Vaillant ;
M. Sébastien Prat à M. Louis Fournier.

Excusé

M. Ailey Alagapin.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de l'égalité femmes-hommes ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Maximilien Bullett, vice-président étudiant du Conseil des études et de la vie universitaire ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Jérôme Barrère, directeur du cabinet du président ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de la documentation ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Christian Proust, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Danielle Poder, directrice de l'IUT de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance. Il invite à se présenter les personnes siégeant pour la première fois : Mme Christine Bénard, personnalité extérieure, et M. Maximilien Bullett, vice-président étudiant du Conseil des études et de la vie universitaire.

Approbation de compte rendu

1 – Compte rendu du Conseil d'administration du 14 mai 2012 – 1^{ère} séance

Le compte rendu (cf. P.J.) est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte rendu du Conseil d'administration du 14 mai 2012 – 2^e séance

La modification demandée par Mme Alazard est intégrée au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

3 – Compte rendu du Conseil d'administration du 21 mai 2012

La modification demandée par Mme Alazard est intégrée au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Politique sociale

M. le Président rappelle sa volonté de développer une politique sociale au sein de l'établissement. C'est la raison pour laquelle il a fait élire un vice-président chargé de la politique sociale, M. Roger Fontaine, professeur des universités en psychologie.

M. Fontaine souligne que l'université a beaucoup changé ces dernières années et que de nombreuses réformes bousculent l'organisation traditionnelle. On constate une augmentation de l'hétérogénéité et des clivages entre les personnes ou les groupes de personnes, une exacerbation de la compétition et enfin un individualisme souvent qualifié de galopant. Certaines personnes s'en trouvent déstabilisées, car tout le monde ne réagit pas de la même manière dans une telle situation. D'où la nécessité d'une politique sociale.

Il présente les axes stratégiques qu'il souhaite développer dans les prochaines années :

- le bien-être au travail ;
- le sentiment d'appartenance ;
- l'action sociale.

1.1 Le bien-être au travail

M. Fontaine souhaite que la réflexion permette de réduire l'écart entre les souhaits des personnels et les attentes de l'institution. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sera l'instance privilégiée pour débattre de ces questions. Il s'agira d'abord de proposer des actions répondant aux situations de travail dégradées. Il faudra ensuite prévenir les causes du mal-être au travail. Cela passe par la mobilisation des acteurs essentiels dans ce domaine : responsables hiérarchiques, médecine de prévention, médiateur.

Les causes du mal-être sont multiples :

- un sentiment d'incompétence face à de nouvelles exigences ;
- des modes de management sources de tension ;
- le harcèlement, rarissime, mais qui peut être destructeur pour la personne.

Face à ces situations, il est nécessaire de développer l'information afin que chacun prenne bien conscience des effets de ses actes ou de ses propos. Il faut également investir le champ de la formation pour adapter les modes de management. Enfin, il ne faut pas négliger la formation à dispenser à ceux qui peuvent être placés dans des situations de stress.

1.2 Le sentiment d'appartenance

M. Fontaine souligne que développer le sentiment d'appartenance peut-être un moyen de renforcer le bien-être au travail. En effet, être reconnu et accepté par le groupe, être attaché émotionnellement et intellectuellement aux autres, et enfin adhérer aux missions de l'établissement sont autant d'éléments qui favorisent le bien-être au travail.

Il rappelle qu'il a animé un groupe de travail dont certaines préconisations ont déjà été retenues par l'établissement comme le développement des cérémonies : remise des diplômes ; remises officielles des décorations... Ce groupe avait également abordé la question du recrutement, de l'accueil, de la carrière et enfin de la reconnaissance.

1.3 L'action sociale

M. Fontaine relève que l'action sociale contribue au bien-être au travail.

M. le Directeur général des services indique que la somme consacrée à l'action sociale s'élève à environ 137 000 € par an et finance des actions très différentes, relevant de divers domaines. C'est pourquoi le groupe de travail devra d'abord définir clairement le périmètre de l'action sociale, en distinguant ce qui relève de la protection sociale (accidents du travail, maladies professionnelles), de l'action sociale proprement dite (prestations interministérielles, action sociale universitaire), de l'aide sociale (les aides financières accordées par l'Université) et des actions spécifiques (atelier cuisine, après-midi sport), puis il lui faudra établir des priorités.

Mme Alazard regrette la déconnexion entre la politique sociale et la politique globale de l'Université. L'insécurité éprouvée par une partie du personnel résulte des nombreuses réformes subies, d'une concurrence accrue entre les personnes et d'une exacerbation de l'individualisme. Elle souhaite donc qu'on agisse sur les causes.

M. le Président constate que l'université a changé. Il faut donc s'adapter. C'est ce vers quoi tend son action. Cela passe notamment par un développement de la politique de gestion des emplois et des compétences.

Mme Alazard souhaite connaître la place des représentants syndicaux dans le dispositif envisagé.

M. Fontaine indique avoir commencé à prendre contact avec eux ; ils seront bien entendu associés à la réflexion au sein de tous les groupes de travail.

M. Deman souligne l'impérieuse nécessité pour l'université de s'adapter aux demandes du corps social. C'est certes déstabilisant, mais il faut faire preuve de pédagogie. Cela passe aussi par une meilleure connaissance de chaque membre de son personnel afin de détecter les situations critiques, mais aussi par la possession d'indicateurs. Des formations pourraient sans doute aider les enseignants en situation de stress dans leur relation avec les étudiants. Il regrette l'état d'esprit de beaucoup d'universitaires : non seulement ils n'ont pas le sentiment d'appartenance, mais on constate que, vis-à-vis de la société, ils ne valorisent pas leurs réussites et ne tirent pas fierté de leurs réalisations.

M. Wolf souligne qu'on constate, depuis 2007, une multiplication des statuts et un accroissement de la précarité, ce qui complexifie la gestion du personnel. Par ailleurs on commence à parler des troubles psychosociaux au travail et l'établissement n'est pas préparé à répondre sur ce sujet. Enfin, il pense que le plan de formation pourrait être l'occasion d'apporter des réponses aux attentes du personnel.

M. le Président souligne que la création du médiateur vise à répondre à des cas ponctuels.

M. Desmet se réjouit que les étudiants aient changé, même si cela perturbe certains enseignants. Il faut s'adapter. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité de répondre aux demandes de formation des personnels, en particulier des BIATSS, ce qui implique de dégager des moyens.

M. le Président fait observer que c'est le rôle du Conseil d'administration de procéder à des choix, d'établir des priorités, car chacun sait que la situation des finances publiques ne nous laisse guère d'espoir d'augmentation de nos moyens.

M. Chéramy pense qu'en matière de sentiment d'appartenance, la situation d'un enseignant à l'Université est difficilement comparable à celle d'un travailleur en entreprise où l'homogénéité est beaucoup plus forte. Il a le sentiment que beaucoup de collègues considèrent leur profession comme une sorte de profession libérale avec certes un rattachement à l'Université, mais lointain, évanescent.

Mme Cornu-Bernot n'aime pas le terme « sentiment d'appartenance » qui lui semble inadapté. Elle souhaite que le groupe de travail compétent réfléchisse sur ce que signifie :

- être membre de l'institution universitaire ;
- l'affiliation symbolique à François-Rabelais ;
- la participation au lien social.

Mme Alazard insiste sur la déconnexion entre politique sociale et politique en prenant comme exemple les contrats proposés aux personnels du CUEFEE, contrats qui prévoient 526 heures TD annuelles. Elle souligne que le comité paritaire a émis un avis défavorable à l'unanimité.

M. le Président indique qu'il a pris acte dudit avis. L'Université n'a pas encore décidé si elle reprendra ou non la procédure, mais si elle refait une proposition, celle-ci sera de nouveau soumise au comité technique et un débat aura lieu lors d'un prochain conseil.

M. Deman souligne que la politique des relations sociales est prioritaire et que celui des moyens est second à défaut d'être secondaire. Les universités doivent réussir leur mutation, car leur contribution est essentielle pour le développement économique et social du pays.

M. Roncin estime qu'il faudrait rechercher un meilleur équilibre des moyens sur l'Université, qui veut peut-être faire trop de choses. Cela passe sans doute par des choix.

M. le Président confirme que nous devons adapter nos activités à nos moyens. En 4 ans, nous avons répondu à une demande sociale en accueillant 2 400 étudiants supplémentaires sans que nos moyens suivent. Le financement de l'enseignement devrait être une priorité au même titre que le financement de la recherche.

2 – Bilan social 2011.

M. le Président rappelle que le bilan social 2011 a été présenté lors de la précédente séance, mais n'avait pu être proposé à l'adoption faute d'avoir fait l'objet d'un avis du comité technique. Celui-ci ayant émis un avis favorable lors de sa séance du 28 juin 2012, M. le Président soumet ce bilan social à l'approbation du Conseil.

Le Conseil approuve à l'unanimité le bilan social 2011.

*

POLITIQUE GENERALE

Affaires financières

1 – Décision budgétaire modificative n°2 du budget 2012

M. Roncin présente la décision budgétaire modificative n°2 (DBM) de l'année 2012 (cf. P.J.).

Cette DBM propose une augmentation de 4, 144 € du budget, dont 2,97 M € en fonctionnement et 1,17 M € en investissement, soit une augmentation de 1,8%, par rapport à la DBM n°1. Le budget de l'Université s'élève désormais à 226 970 097 €.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, la progression s'explique de la manière suivante :

- 1,39 M € sur les achats de consommables (fournitures) ;
- 0,03 M € sur les services extérieurs (travaux d'entretien immobilier et locations) ;
- 0,80 M € pour les autres services extérieurs (missions) ;
- 0,18 M € sur les autres charges de gestion courantes (scolarités à verser ou reversements internes) ;
- 0,57 M € pour la masse rémunération.

S'agissant des dépenses d'investissement, la progression s'explique par une augmentation de 0,7 M€ pour la recherche fondamentale et 0,47 M € au titre du SAIC. On notera que ces dépenses sont partiellement couvertes par une augmentation des recettes de 0,27 M € au titre du SAIC.

Les recettes de fonctionnement progressent de 2 062 459 € :

- 1,26 M € de recettes supplémentaires émanant de projets FEDER ;
- 0,7M € au titre de l'Agence nationale pour la recherche ;
- 0,1M € au titre des collectivités territoriales.

Les recettes d'investissement s'accroissent de 266 491 €.

Le budget est équilibré grâce à un prélèvement sur fonds de roulement de 1,81 M €, ce qui, en prenant en compte le budget primitif et la DBM n°1, porte le prélèvement sur fonds de roulement à 23 M €.

M. Roncin indique que Mme le Recteur a autorisé le prélèvement sur fonds de roulement nécessaire pour équilibrer cette DBM, non sans faire observer que le fond de roulement de l'Université n'est plus que de 21 jours, soit moins que les 30 jours recommandés. Il rappelle que cette autorisation ne porte que sur la partie du prélèvement correspondant au fonctionnement.

M. Desmet ne voit pas comment améliorer le taux d'exécution.

M. le Président insiste sur le fait que l'Université n'a jamais repris d'argent sur un projet scientifique et lorsque tous les crédits d'un projet n'ont pas été dépensés, ils sont reportés au profit du même laboratoire.

Mme Demonet souligne le manque de visibilité dans le suivi des crédits, ce qui génère des incertitudes notamment pour le recrutement de personnel.

M. Roncin admet qu'il puisse y avoir des incertitudes sur le fonctionnement, mais pas sur les salaires.

Mme Alazard juge inquiétante la réduction du fonds de roulement à 21 jours.

M. Roncin indique que les 30 jours sont recommandés pour que les établissements puissent payer les fonctionnaires titulaires en cas de retard de l'Etat dans le versement des crédits nécessaires à la rémunération de ces derniers.

La majorité de ses membres étant physiquement présente en séance, le Conseil approuve la DBM n°2 du budget 2012 par 20 voix pour et 3 abstentions.

2 – Compte rendu de la Commission des moyens (cf. P.J.)

M. Roncin indique que la commission des moyens a donné un avis favorable :

- aux droits d'inscription de D.U. et D.I.U. de médecine ;
- à des tarifs de salles ;
- à une convention pour l'accès au self du CHR-U Trousseau pour les personnels de l'Université travaillant sur ce site ;
- au plafonnement à 90 € du remboursement des frais de déplacement en France métropolitaine jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- à une délégation au président pour procéder à certaines opérations budgétaires ;
- à la fixation à 500 € du montant de la créance justifiant le recours à un huissier ;
- à l'affectation des résultats de l'année 2011 : + 3,1 M € versés dans les réserves de l'Université ; - 1,03 M € au titre du SAIC et - 13 657 € au titre du CIES.

Les propositions ayant reçu un avis favorable de la Commission des moyens sont approuvées à l'unanimité.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

1 – Compte rendu du Conseil scientifique du 29 mai 2012

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil scientifique (CS) a entendu un rappel des orientations politiques du projet d'établissement, une présentation des orientations du budget « recherche » pour 2013, une présentation du plateau technique mutualisé « animalerie » (ex-PPF « animalerie ») et une présentation de l'appel à manifestation d'intérêt régional « Ambition recherche et développement 2020 ».

Il a désigné les membres de sa commission permanente et de la commission « recherche » du PRES.

Il a approuvé :

- des modifications de son règlement intérieur ;
- la répartition des 24 mois du contingent national des professeurs pour l'année universitaire 2012-2013.

S'agissant du règlement intérieur, M. Lesigne souligne que le CS a modifié l'article 7 car il souhaite être consulté aussi sur l'utilisation des postes de personnel BIATSS.

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 29 mai 2012 sont approuvées à l'unanimité.

2 – Compte rendu du Conseil scientifique du 19 juin 2012

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil scientifique (CS) a principalement été consacré à l'adoption du budget « recherche ». Sur les 2,3 M €, on peut noter que 3 % sont consacrés à des actions transversales, 4 % aux structures fédératives, 6 % aux plateaux techniques, 6 % aux écoles doctorales et 12% au pilotage.

Après cette première répartition, la somme de 1,5 M € a été distribuée aux unités de recherche, selon 4 critères :

- les effectifs de l'unité ;
- le secteur dans lequel œuvre l'unité ;
- la note globale donnée par l'AERES ;
- l'historique du laboratoire.

Le CS a entendu une information sur les écoles doctorales, une information sur les appels à projets régionaux et une présentation du plateau technique mutualisé « analyse des systèmes biologiques ».

Il a donné un avis sur l'utilisation des postes vacants au cours de l'année universitaire 2012-2013.

Il a approuvé :

- une demande de label pour un colloque ;
- la charte nationale sur l'expertise scientifique et technique ;
- la répartition des 9 mois, non attribués lors de la précédente séance, du contingent national des professeurs pour l'année universitaire 2012-2013.

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 19 juin 2012 sont approuvées à l'unanimité.

Etudes, Vie de l'étudiant et Culture

1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 24 mai 2012

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Elle a d'abord rappelé aux nouveaux élus le rôle du conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

Le CEVU a élu :

- M. Maximilien BULLETT (Elus Assos) vice-président étudiant du CEVU par 20 voix contre 16 à M. Julien OUVARD (UNEF & associations étudiantes) ;
- ses représentants dans divers conseils et commissions.

Le CEVU a été informé de l'accroissement du nombre de places offertes à nos étudiants par l'Institut régional de formation en masso-kinésithérapie d'Orléans.

Le CEVU a entendu une présentation du cahier des charges des unités d'enseignement d'ouverture qui vont se substituer aux UE libres, et une présentation du C2i.

Il a approuvé :

- des demandes de modification de maquettes ;
- des conventions avec :
 - o l'Institut régional de techniciens de laboratoire médical du CHR-U de Tours ;
 - o l'Ecole de secours et sauvetage d'Indre-et-Loire ;
 - o le Centre de formation de la profession bancaire ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o l'Université nationale du Vietnam à Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam) ;
 - o l'Université de SunKyunKwan (Corée du Sud) ;
 - o l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban) ;
 - o l'Université de Lodz (Pologne) ;
 - o l'Université de Tunja (Colombie) ;
 - o l'Université du Kwazulu-Natal (Afrique du Sud).

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 24 mai 2012 sont approuvées à l'unanimité.

2 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 21 juin 2012

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a entendu une présentation du projet de création par le SUFCO d'un centre de bilan de compétences pour la rentrée prochaine, une présentation par Mme Poinier, vice-présidente déléguée à l'orientation et l'insertion, de la semaine de l'insertion professionnelle qui se tiendra du 16 au 22 novembre 2012.

Il s'est prononcé favorablement sur la candidature à une chaire UNESCO déposée par le département « IMACOF » sur le thème « fleuves et patrimoines : diversité naturelle et culturelle des paysages fluviaux ».

Il a donné un avis sur l'utilisation des postes vacants au cours de l'année universitaire 2012-2013.

Il a adopté le projet de modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et les règles de passage dans les filières de l'Université.

Il a approuvé :

- des demandes de création de D.U. et D.I.U. en médecine ;
- des demandes de modification de maquettes ;
- des conventions avec :
 - o les Universités d'Angers et du Mans ;
 - o divers établissements hospitaliers de la Région Centre ;
 - o l'Institut du travail social ;
 - o la Direction régionale des affaires culturelles ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - o l'Université de Nong-Lam (Vietnam) ;
 - o l'Université des sciences de la santé (Cambodge) ;
 - o l'Université maritime de Dalian (Chine) ;
 - o l'Université d'ingénierie de Harbin (Chine) ;
 - o l'Université chinoise du pétrole de Pékin (Chine) ;
 - o l'Université des transports de Pékin (Chine) ;
 - o l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban) ;
 - o le Bureau culturel de l'ambassade du Koweït ;
 - o l'Institut du génie appliqué de Rabat et Casablanca (Maroc) ;
 - o l'Instituto internacional de educacao de Rio de Janeiro (Brésil) ;
 - o l'Université fédérale de Bahia (Brésil) ;
 - o l'Université Ca'Foscari de Venise (Italie) et l'Université de Timisoara (Roumanie).

S'agissant des modalités de contrôle des connaissances de la licence, Mme Alazard demande des précisions sur l'expérimentation menée à l'UFR droit, économie et sciences sociales, expérimentation qui serait loin de faire l'unanimité parmi les étudiants en ce qu'elle impose l'obtention d'une note minimale de 8/20 pour se présenter aux épreuves de rattrapage.

Mme Ophèle fait observer que cette disposition a été adoptée par le Conseil d'UFR à l'unanimité, y compris les voix des élus étudiants. Le CEVU a ensuite émis un avis favorable à une large majorité tant l'an dernier que cette année. Elle rappelle que ces dispositions s'inscrivent dans un montage pédagogique réfléchi, reposant notamment sur l'allongement de l'année pour permettre un accroissement des horaires d'enseignement, un renforcement du contrôle continu et une session de rattrapage entièrement orale.

Les propositions ayant reçu un avis favorable lors du conseil scientifique du 19 juin 2012 sont approuvées à l'unanimité.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Modification de l'annexe aux statuts

M. le Président rappelle qu'il s'agit essentiellement d'un toilettage pour mettre les annexes en conformité avec les évolutions de la réglementation (cf. P.J.). Le seul point important est la proposition tendant à la suppression du conseil des relations internationales (RI). En effet, ce conseil ne s'est plus réuni depuis 5 ans car ses membres extérieurs ne venaient que très rarement aux réunions. Il existe

un comité de pilotage opérationnel (CPO) qui réunit les membres internes à l'Université du conseil des relations internationales.

M. Giacometti indique que, ni ce conseil, ni le CPO ne procède à des analyses scientifiques des projets. Leur rôle se limite à déterminer la pertinence d'établir des relations avec tel ou tel établissement, tel ou tel pays. Toutefois la composition du CPO a été élargie avec la présence des délégués « relations internationales » de chaque composante, mais aussi des représentants des écoles doctorales ce qui permet d'associer étroitement la recherche.

M. le Président confirme qu'il est plus efficace d'aller présenter directement ses projets de coopération internationale aux collectivités territoriales que de leur attribuer des sièges dans un conseil auquel elles ne participent pas.

Mme Alazard déplore la suppression du conseil qui était ouvert sur les collectivités territoriales. Elle comprend bien le problème que représente la désaffection des personnalités extérieures, problème qu'on rencontre dans de nombreuses instances, mais ne pense pas que la suppression soit la réponse adaptée. Plus largement, elle constate qu'il existe de très nombreuses instances sur l'utilité desquelles on peut s'interroger, puisqu'ayant été élue en 2008 au conseil de la formation des enseignants, elle n'a jamais été convoquée à une seule réunion.

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées.

2 – Modification de la composition du conseil de la documentation

M. le Président présente la nouvelle composition du conseil de la documentation (cf. P.J.) afin de la mettre en conformité avec le décret n°2011-996 du 23 août 2011.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle composition du conseil de la documentation.

3 – Statuts du comité hygiène, sécurité et conditions de travail

Mme Alary-Dénéchaud présente les statuts (cf. P.J.) du comité hygiène, sécurité et conditions de travail qui remplace le comité hygiène et sécurité (CHS). Le CHSCT n'est plus paritaire. Il est composé de 2 représentants de l'administration (le président ou son suppléant, le directeur général des services ou son suppléant) et 9 représentants du personnel qui ont seuls le droit de vote.

Les compétences et les missions du CHSCT sont élargies par rapport à celles du CHS. Le nouveau cadre réglementaire prévoit la création de 3 groupes de travail permanents :

- accidents du travail ;
- visites de site ;
- bien-être au travail.

Le Conseil approuve à l'unanimité les statuts du CHSCT.

4 – Modification des statuts de l'EPU

M. le Président indique que cette modification (cf. P.J.) vise à modifier la répartition des personnalités extérieures au sein du Conseil de l'EPU.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'EPU.

5 – Election des membres de diverses instances

M. le Président lance un appel à candidature pour pourvoir les places dans les diverses instances de l'Université. Toutefois, un seul élu étudiant restant en séance, il est décidé de reporter la désignation des représentants étudiants.

- Conseil du Service universitaire de médecine préventive et de protection de la santé
2 professeurs : M. CASAS, Mme OPHELE.
2 autres enseignants : Mme BERTHELEU, 1 siège vacant.
2 étudiants : vacants

- Conseil des activités physiques et sportives
6 enseignants : M. BOUQUARD, Mme COURTOIS, Mme LASTRAIOLI, 3 sièges vacants.
2 BIATSS : Mme PRIEUX, M. SAULQUIN.
10 étudiants : vacants.

- Conseil de la culture
1 membre élu par le CA : Mme ROBERT.
- Commission des technologies de l'information et de la communication
1 membre élu par le CA : M. BOURLIATAUX-LAJOINIE.
- Commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
 - Formation « projets » : 2 étudiants élus par le CA : vacants
 - Formation « aide sociale » : 1 étudiant élu par le CA : vacant
- Comité électoral consultatif
 - Formation « personnels » :
 - 2 enseignants élus par le CA : Mme ALAZARD, M. HOUPERT.
 - 2 BIATSS élus par le CA : M. BROSSARD, M. WOLF.
 - Formation « usagers » : 2 étudiants élus par le CA : vacant.
- Conseil du Bureau de la vie étudiante
1 étudiant élu par le CA : vacant

Personnel et Ressources humaines

Prévision d'utilisation des emplois vacants pendant l'année universitaire 2012-2013

M. le Président rappelle que le choix a été fait par l'Université de ne proposer que peu de postes au recrutement en dehors du mouvement national synchronisé. Ces exceptions sont destinées à répondre à des besoins ponctuels en enseignement ou en recherche. De plus, la procédure de recrutement doit dans ce cas permettre une prise de fonction le 1^{er} février de l'année suivante. Il présente ensuite les propositions (cf. P.J.).

M. Desmet regrette que les conseils de composante ne discutent plus de l'utilisation de ces postes. M. le Président précise que les propositions d'utilisation et les profils de poste sont communiqués par les composantes.

Un problème existe sur un poste de professeur certifié de mathématiques au sein de l'UFR droit, économie et sciences sociales. Il ne sera vraisemblablement pas possible de trouver un titulaire avec le profil requis et il faudra alors faire appel à un contractuel.

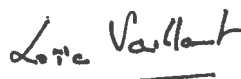
Le Conseil approuve la liste à l'unanimité.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 4 juillet 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 14.

